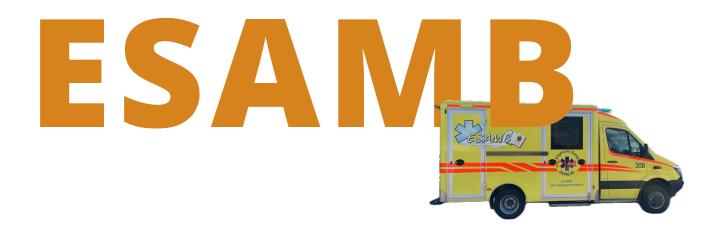


Guide d'études 2025 - 2026





Centre de formation professionnelle Santé Dpt instruction public - ES II - Genève

CFPSantė





CONTENU

- O3 CENTRE DE FOMATION PROFESSIONNELLE SANTÉ
- 07 L'ESAMB
- **13** PROGRAMME PLANIFICATION
- **22** ENSEIGNEMENT
- **25** CONDITIONS DE PROMOTION



- **31** VIVRE À L'ESAMB
- **37** ADMINISTRATIF
- **41** AIDE & SOUTIEN
- 43 INFOS PRATIQUES & VIE ÉTUDIANTE
- 47 ACCÈS



Le CFPSa regroupe la formation nécessaire à des professions du domaine de la santé. Ces formations sont des classes préparatoires de transition professionnelle, onze formations professionnelles, niveau AFP, CFC et ES avec la possibilité d'obtenir une maturité professionnelle durant le CFC.

CFC

ÉCOLE D'ASSISTANTES ET ASSISTANTS MÉDICAUX

ÉCOLE D'ASSISTANTES ET ASSISTANTS EN SOINS ET SANTÉ COMMUNAUTAIRE AFP d'aides en soins et accompagnement CFC d'assistantes et assistants en soins et santé communautaire

ÉCOLE DU DOMAINE DENTAIRE

CFC d'assistants et assistantes dentaires CFC de techniciens et techniciennes dentistes

ÉCOLE DES MÉTIERS DU LABORATOIRE

CFC de laborantins et laborantines en biologie CFC de laborantins et laborantines en chimie



Les lieux de formation sont répartis sur quatre sites: Ternier, Roseraie, Cluse, Conches.

La direction du centre se situe sur le site de la Cluse.

Diplôme École supérieure

ÉCOLE SUPERIEURE D'HYGIENISTE DENTAIRE

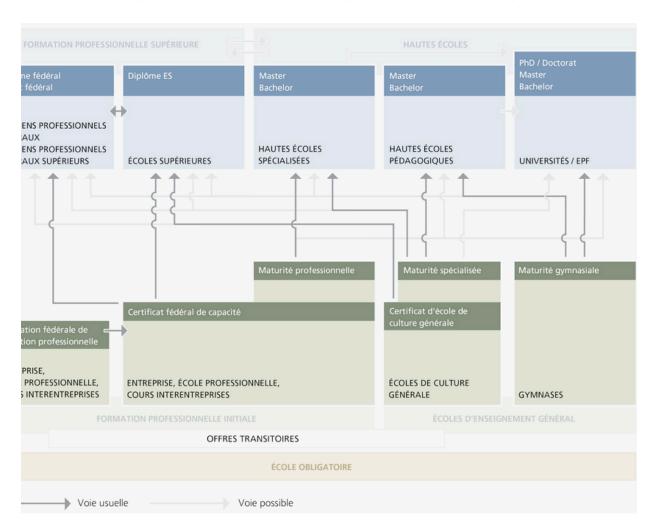
ÉCOLE DES MÉTIERS DU LABORATOIRE Techniciens et techniciennes en analyses biomédicales ES

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PODOLOGUE

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE SOINS AMBULANCIERS



PARCOURS DE FORMATION





L'ÉQUIPE DU CFPSA

CLAUDIA AVELLO

Directrice

VIRGINIE OESCHGER direction

Assistante de

FABIEN MONVOISIN

Administrateur

MARCO FERRO

Comptable

ARMIN ORUC

Assistant technique

1287 CRÉATION

Dans un premier temps, elle a préparé les ambulancières et ambulanciers genevois au brevet cantonal

1999 ECOLE SUP

L'Esamb forme des ambulancières et des ambulanciers de toute la Suisse romande, selon un programme sur trois ans en plein temps, pour l'obtention du diplôme ES reconnu au niveau fédéral

RECONNAISSANCE

L'Esamb est reconnue comme école supérieure par la Confédération

AMBULANCIERE ES AMBULANCIER ES

LA FORMATION - TROIS ANS D'ÉTUDES

L'ambulancière et l'ambulancier prennent en charge des patients de tout âge, évaluent la situation, donnent les premiers soins, au besoin requiert une médicalisation, font face à toute éventualité lors de la prise en charge et du transport.

Des stages dans des services d'ambulances, des hôpitaux, des associations (social, anesthésie, obstétrique, pédiatrie, psychiatrie, soins intensifs, urgences), CASU (144), SMUR, établissements pour personnes âgées (EMS). Près de 50% de la formation s'effectue en pratique professionnelle.

Des ateliers pratiques à l'école et à l'extérieur.

Un enseignement dispensé par des professionnels (soins ambulanciers, médecins, soins infirmiers, sociologues, psychologues, avocats, etc.) et d'autres partenaires du sauvetage (pompiers, police, secours héliportés, etc.).

Des cours d'anatomie, physiologie, biochimie (cours de sciences biomédicales) dispensés par la faculté de médecine de Genève pour les professions de la santé (CMU).



AGE QUOD AGIS L'ADN

Philosophie

"Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences".

Françoise Dolto

Innovation

Remettre en question de façon constructive, essayer de nouveaux outils, prendre des initiatives, laisser penser différemment, avoir confiance, échanger, partager.

C'est la raison pour laquelle l'Esamb bouge, innove et relève de nouveaux défis.



AGE QUOD AGIS

L'ADN

Pédagogie

La transmission de l'humanitude est au cœur de notre formation innovante. La clé pour un professionnel de qualité au service de l'Humain.

Qualité - compétences

C'est garantir un apprentissage au faîte sciences médicales et des des compétences de soins ambulanciers répondant aux besoins des entreprises. Ceci s'exprime dans l'implication et l'investissement de l'équipe pédagogique des étudiantes et les étudiants dans la vie de l'école.

L'Humain

C'est le cœur de notre métier tant pour les enseignantes et les enseignants que pour les étudiantes et les étudiants.

C'est pour les enseignantes et les enseignants investir le rôle d'accompagnant dans la construction professionnelle avec respect et bienveillance.

C'est pour les étudiantes et les étudiants éveiller sa conscience humaine, sa conscience professionnelle.



Valérie Vichet

Doyenne à la direction Enseignante ES Infirmière experte en soins d'urgence



Elodie Niv

Secrétaire



Bruno Salles Colin Pesson

Assistant technique





Shilan Khalil

Apprentie 3e année employée de commerce



Laurent Bourgeois

Maître adjoint **Enseignant ES** Ambulancier ES

Coordinatrice 1^{ère} année **Enseignante ES** Ambulancière ES



Caroline Jacot



Coordinateur 1ère année ad interim **Enseignant ES** Ambulancier ES

Enseignante ES Ambulancière ES



Véronique Dusserre



Fanny Frébourg

Coordinatrice 3^{ème} année Enseignante Psychologue Ambulancière ES

Coordinateur 2^{ème} année **Enseignant ES** Ambulancier ES



Laurent De Giuli



Yan Rohrbach Enseignant **Ambulancier ES**



Enseignant ES Ambulancier ES



Laurie Bloudeau Enseignante ES Ambulancière ES

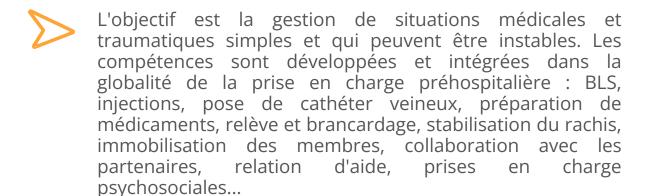
1^{ÈRE} ANNÉE

Début de l'acquisition des compétences professionnelles par la systématique de l'évaluation des patient-e-s.

OBJECTIFS



Les cours théoriques et les ateliers pratiques développent la reconnaissance des perturbations vitales et la maitrise des manœuvres de base pour maintenir (et sauver) la vie.





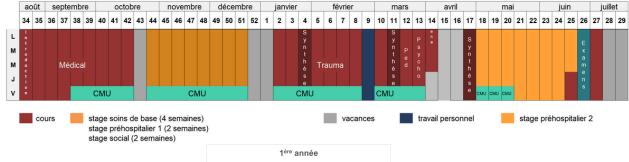
L'année comporte des stages préhospitaliers, de soins de base et sociaux afin de se familiariser avec la réalité du métier.

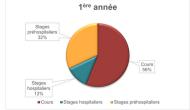


1^{ÈRE} ANNÉE

PLANIFICATION







ÉVALUATIONS FORMATIVES ET SOMMATIVES*

FORMATIVES

Semaine 41 - Semaine 4 - Semaine 11

SOMMATIVES

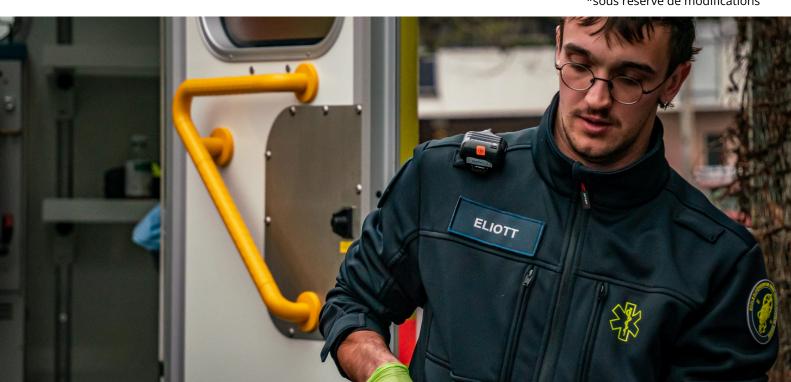


Sciences biomédicales 1 : 16.01.26 - rattrapage : 6.03.26 Sciences biomédicales 2 : 22.05.26 - rattrapage : 5.08.26

Examen médical : semaine 5 Examen trauma-ped : semaine 19

Examens de promotion : semaine 26

*sous réserve de modifications



2^{ÈME} ANNÉE

Approfondir les connaissances physiopathologiques et pharmacologiques.

Appliquer la communication thérapeutique et utiliser ses connaissances psycho-sociales

OBJECTIFS



Acquérir les compétences nécessaires pour prendre en charge les patientes et patients en situation complexe.



Faire les liens physiopathologiques et ainsi assurer les soins préhospitaliers et actes médicaux délégués qui en découlent.



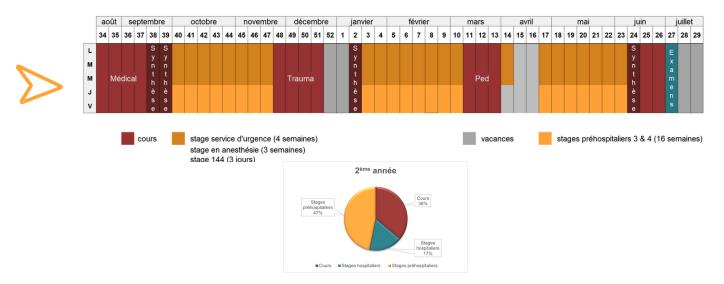
Organiser et diriger les interventions, évaluer rapidement la situation, introduire des mesures organisationnelles et opérationnelles.

Développer le rôle de leader avec une équipière ou un équipier formé à mettre à disposition l'infrastructure, la logistique et la technique.



2^{èME} ANNÉE

PLANIFICATION



ÉVALUATIONS SOMMATIVES*

Examen médical: semaine 45 Examen trauma: semaine 8 Examen ped: semaine 13

Analyse de pratique : semaine 25

Examens de promotion : semaine 27

*sous réserve de modifications



3^{ÈME} ANNÉE

Assurer les soins préhospitaliers et actes médicaux délégués dans un contexte exceptionnel

OBJECTIFS

Acquérir des connaissances théoriques portant sur les aspects de soins avancés, obstétricaux, de soins intensifs, d'accidents majeurs et de catastrophe et du domaine psychosocial.

Identifier les conséquences et interrelations physiopathologiques des multiples atteintes, ainsi que du contexte environnemental complexe et/ou exceptionnel. Être capable de prodiguer les soins aux patientes et patients complexes et instables.

Mettre en avant ses compétences acquises de leader pour la gestion des interventions.

Développer ses facultés à la prise de décision et du travail en équipe.

Se confronter aux aspects médico-légaux de la prise en charge.

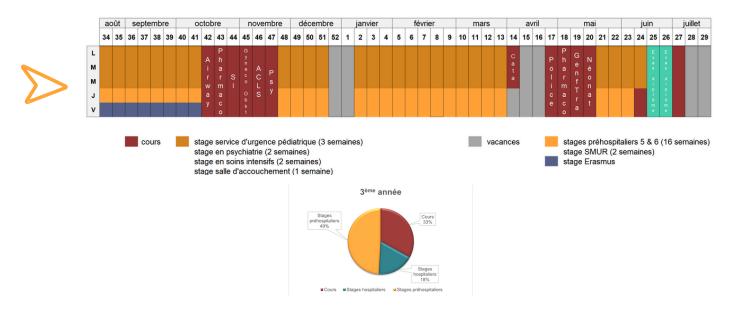
Être à même de réagir aux réactions émotionnelles liées aux évènements en apportant le soutien nécessaire aux personnes concernées ou à un groupe d'impliqués. Se former comme instructrice et instructeur BLS reconnu

Se former comme instructrice et instructeur BLS reconnu par le SRC.



3^{èME} ANNÉE

PLANIFICATION



ÉVALUATIONS SOMMATIVES*

Examen : semaine 50 Examen : semaine 19

Examens de promotion : semaine 25 - 26

*sous réserve de modifications



HORAIRES

COURS

Lundi au vendredi 8 heures 30 - 12 heures 13 heures - 17 heures

STAGES

variables selon le lieu de stage, en 8 heures ou en 12 heures.

La planification des cours et horaires sont disponibles en tout temps sur Phoenix (l'intranet de l'Esamb).

VACANCES*

Jeûne genevois

le jeudi 11 septembre 2025

Vacances de Noël et Nouvel An

du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026

Vacances de Pâques

du vendredi 3 avril 2026 au vendredi 17 avril 2026

Fête du travail

le vendredi 1^{er} mai 2026

Pentecôte

le lundi 25 mai 2026

Ascension

le jeudi 14 et vendredi 15 mai 2026

Vacances d'été

du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026



ENSEIGNEMENT

La Commission romande de formation ambulancière (CORFA) vise à servir d'organe de référence pour l'enseignement et de favoriser l'harmonisation des contenus des programmes entre les écoles de soins ambulanciers romandes.

Ainsi, l'Esamb base son enseignement sur ces différentes références : processus d'intervention et principes d'évaluation du patient, algorithmes, pharmacologie.

COmission Romande de Formation Ambulancière

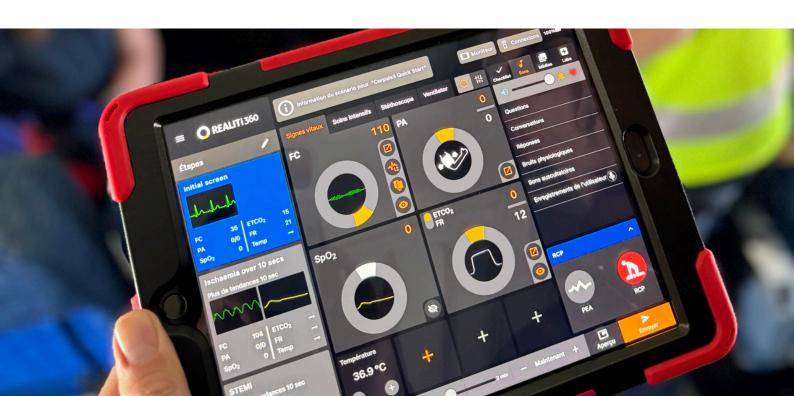




ENSEIGNEMENT

L'équipe enseignante utilise la pédagogie inversée ou classe inversée, le travail en groupe, l'autogestion, l'e-learning et d'autres supports informatiques.

Concernant la pratique, nous valorisons la culture de l'erreur et le nonjugement.



EVALUATION

Principes

Les connaissances théoriques et les compétences professionnelles font l'objet d'une évaluation régulière, sommative ou formative.

Coefficient

Les examens théoriques et pratiques ainsi que les rapports de stage ont un coefficient de 1.

Stages

Les stages de plus de deux semaines font l'objet d'une évaluation sommative.

Délais de restitution

Sauf justes motifs admis par la direction de l'Esamb, les travaux sont rendus dans le respect des délais déterminés. En dehors de ce cadre, la note de 1.0 est attribuée.



EVALUATION

Formative

Ce type d'évaluation relève de l'acquisition ou non des compétences énoncées. Elle est libellée "acquise" ou "non acquise".

Moyenne

Les moyennes sont calculées sur la base de deux travaux au moins. Elles sont arrondies au demi-point. Exemples: 4.24 = 4; 3.46 = 3.5

Sommative

Une note est déterminée en fonction d'un barème. À l'Esamb, le seuil est à 4.0 / 6.0 et représente 63% de la totalité des points.

Fraude - Plagiat

Toute fraude, y compris le plagiat ou la tentative de fraude dans les travaux d'évaluation, les examens et le travail de diplôme entraîne la note de 1.0.

Dans certains cas, une sanction disciplinaire est appliquée. L'Esamb recourt aux logiciels identifiants le plagiat.

Utilisation de l' IA

Après avoir fait sa propre réflexion, il est intéressant de la confronter à l'IA. Pour autant les sources des informations obtenues sont toujours vérifiées.

Tout texte doit être écrit par l'étudiante et l'étudiant. L'utilisation de l'IA est possible pour en corriger les fautes et améliorer la formulation.

Les travaux ou parties de travaux qui ont été soumis à l'IA sont clairement identifiés.

CONDITIONS DE PROMOTION

1^{ÈRE} ANNÉE

Sont considérés :

- Deux examens de sciences biomédicales (CMU).
- Deux examens théoriques sur les connaissances professionnelles.
- Un rapport de stage préhospitalier.
- Un rapport de stage spécifique.

supérieure à 3.0.

• Un examen pratique sur les soins préhospitaliers.

Conditions cumulatives suivantes:

- Moyenne des deux examens de sciences biomédicales (CMU).
- Moyenne des trois examens théoriques doit être égale ou supérieure à 4.0.
 Une seule de ces trois notes peut être inférieure à 4.0 mais
- Les notes de stages doivent être égales ou supérieures à 4.0.
- La note de l'examen pratique doit être égale ou supérieure à 4.0.



CONDITIONS DE PROMOTION

2^{ÈME} ANNÉE

Sont considérés :

- Trois examens théoriques sur les connaissances professionnelles.
- Un travail écrit de réflexion portant sur une situation complexe avec une présentation orale. Les deux notes faisant une moyenne.
- Deux rapports de stage préhospitalier.
- Trois rapports de stage spécifiques.
- Un examen pratique sur les soins préhospitaliers.

Conditions cumulatives suivantes:

- Moyenne des quatre examens théoriques doit être égale ou supérieure à 4.0.
 Une seule de ces quatre notes peut être inférieure à 4.0 mais supérieure à 3.0.
- Les notes de stages doivent être égales ou supérieures à 4.0.
- ✓ La note de l'examen pratique doit être égale ou supérieure à 4.0.



CONDITIONS DE PROMOTION

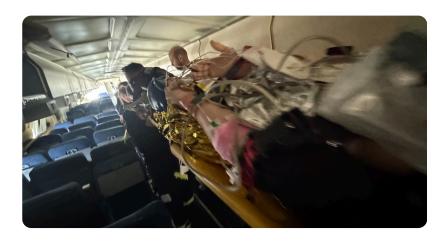
3^{ÈME} ANNÉE

Sont considérés :

- Un examen théorique sur les connaissances professionnelles.
- Deux rapports de stage préhospitalier.
- Cinq rapports de stage spécifique.

Conditions cumulatives suivantes:

- La note de l'examen théorique doit être égale ou supérieure à 4.0.
- Les notes de stages doivent être égales ou supérieures à 4.0.
- Être titulaire du permis de conduire C1.



ÉCHEC

- Il est autorisé à doubler une seule fois une année de formation durant les trois ans.
- En cas d'échec durant l'année, l'étudiante ou l'étudiant termine les stages et les cours programmés jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- En cas de redoublement, seuls les stages spécifiques réussis ne sont pas reconduits.
- Chaque examen pratique insuffisant peut être répété une fois.
- Un second échec entraîne l'exclusion de l'école.
- La commission scolaire (direction et équipe pédagogique) décide si une étudiante ou un étudiant refait un des deux stages préhospitaliers noté insuffisant (sur la base des résultats obtenus durant l'année scolaire).

VOIES DE DROIT

Les décisions administratives et/ou disciplinaires de la direction de l'ESAMB à l'encontre des étudiantes et des étudiants peuvent faire l'objet d'un recours en première instance auprès de la direction générale de l'enseignement secondaire II. Le recours lui est adressé par écrit dans un délai de 30 jours dès la communication de la décision, au sens des articles 39, 40 et 52 du REST C1 10.31.





EXAMEN DE QUALIFICATION FIN DE FORMATION

Sont considérés:

- Un travail écrit de réflexion portant sur une thématique professionnelle (travail de diplôme) et sa défense orale.
- Un examen pratique sur les soins préhospitaliers avec un entretien oral.

DIPLÔME

Conditions cumulatives suivantes:

La note du travail de diplôme et sa défense (une seule grille d'évaluation) doit être égale ou supérieure à 4.0.

La note de l'examen pratique et de l'entretien doit être égale ou supérieure à 4.0.

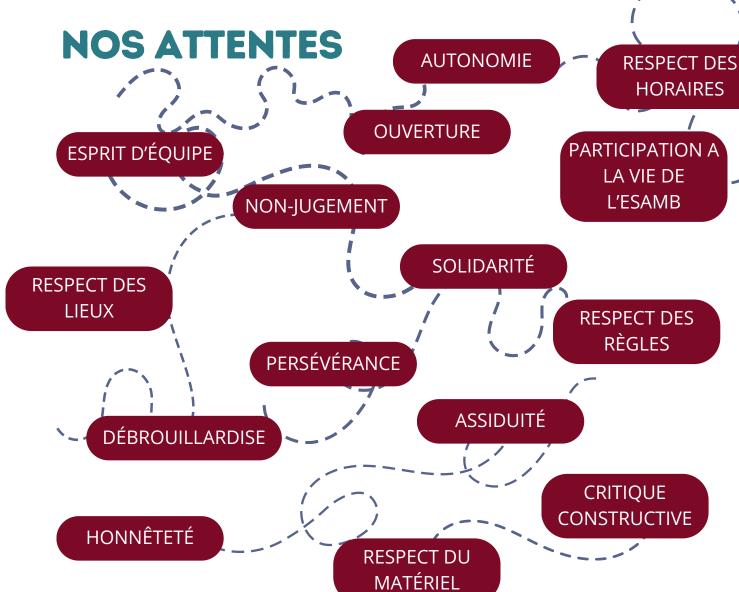
.



ÉCHEC À L'EXAMEN DE QUALIFICATION

- Toutes les parties de l'examen de diplôme ne peuvent être répétées qu'une seule fois.
- Un second échec entraîne l'exclusion de l'école.
- Toute fraude ou plagiat ou tentative de fraude ou de plagiat à un examen final autorise la direction de l'Esamb à annuler toute la session d'examens de la personne concernée. Dans ce cas, celle-ci est obligée de répéter l'année terminale avec toutes ses exigences.









Présences

Vous avez fait un choix personnel en vous inscrivant à l'Esamb;

votre participation à votre formation et une présence assidue sont donc attendues. La présence aux cours et en stage est OBLIGATOIRE. Le règlement d'études précise les sanctions en cas d'absentéisme.

Le relevé d'absence est fait au quotidien.

Les absences doivent être justifiées.



Absences

Toute absence doit être annoncée auprès de la coordinatrice et coordinateur de volée et excusée par le formulaire ad hoc dès le retour.

En stage, l'absence doit être annoncée à l'encadrant, à l'enseignante et l'enseignant de référence et par mail au secrétariat (esamb@etat.ge.ch).

Un certificat médical est exigé dès le troisième jour d'absence.

Les absences figurent sur le bulletin de note annuel.

En cas d'absence de plus du tiers d'un stage de deux semaines et plus, une reconduction du stage peut être demandée par la direction de l'école.

Dans tous les cas, d'absences ou d'arrivées tardives répétées, l'étudiante et l'étudiant peut être amené à effectuer un travail en lien avec sa formation, voire à refaire son année scolaire (non-promotion).

Une demande doit être faite auprès de la direction pour toute absence prévue 15 jours à l'avance.



Alcool - fumée

La consommation d'alcool n'est pas autorisée durant les horaires de cours ainsi que durant les périodes de stage. En dehors de ces horaires, sa consommation doit être responsable et modérée.

L'usage et la possession de substances illicites sont dans tous les cas interdits.

Tous les locaux et l'enceinte de l'école sont sans fumée (inclus les cigarettes électroniques).



Les étudiant-e-s portent une tenue vestimentaire convenable, adaptée aux activités de la formation.

L'uniforme (chaussures incluses) est obligatoire pour les ateliers pratiques.

Dans le respect du concept d'hygiène de l'Esamb (qualité des soins) et les principes de sécurité, il n'est pas autorisé à porter :

- de bijoux
- des piercings
- du vernis à ongles ou des ongles artificiels
- la barbe doit être courte et taillée
- les cheveux attachés.

Il n'est pas autorisé à porter un chapeau, un bonnet ou une casquette en classe et en atelier. Il est attendu une hygiène corporelle rigoureuse.

Laïcité

Le Département de l'instruction publique tolère le port de signes distinctifs religieux à l'école. Toutefois, en stage c'est la pratique usuelle du lieu qui s'applique.







Secret professionnel

Les étudiant-e-s ne doivent ni révéler, ni utiliser des faits destinés à rester confidentiels.

Ils-elles sont tenu-e-s au secret professionnel et, le cas échéant, de fonction, conformément aux articles 320 et 321 du code pénal suisse, du 21 décembre 1937.

Protection de la personnalité

La prise de photographie, l'enregistrement audio et/ou vidéo, ainsi que leur diffusion, notamment sur Internet, sont strictement interdits, sans un accord écrit préalable :

- de la personne concernée;
- de la direction de l'établissement, si cela concerne des locaux, des activités, des personnes employées, des partenaires;
- du bénéficiaire de soins concerné et/ou de sa famille lorsque vous êtes en stage.

L'accord doit être obtenu par écrit et doit mentionner les objectifs de l'enregistrement, les supports de diffusion, les coordonnées de l'auteur et la signature de la personne concernée. Dans le cadre scolaire, des photos, des vidéos et des enregistrements sont effectués à des fins pédagogiques par les enseignant·e·s.

Le droit à l'image est un droit absolu de la personnalité (art. 28 du Code Civil).



Violence

Toute violence est prohibée. Par violence, on entend tout abus de force, exercé de manière physique, verbale ou morale contre quiconque, les comportements agressifs (les "incivilités") ainsi que les déprédations sur le matériel et les locaux. L'Esamb prend des mesures préventives et applique des sanctions.



Gestion du matériel de travail

Le rangement, le nettoyage et maintien de l'hygiène des locaux et du matériel de travail appartiennent aux étudiantes et étudiants sous la responsabilité du corps enseignant, des vacataires et de l'assistant technique.

Des tâches sont attribuées à chaque étudiante et étudiant durant l'année.



Le matériel à disposition pour ton apprentissage est le tien! C'est aussi grâce à lui que tu progresses : Respecte-le, range-le!

Bâtiment

Le bâtiment, le vestiaire, le jardin et la cour doivent être utilisés de manière à n'incommoder ni le voisinage de l'école, ni le déroulement des cours, ni le personnel.



COMPORTEMENT

Code déontologique

Charte déontologique de l'ambulancier en devenir

Mission générale: Assurer / prodiguer des soins préhospitaliers et d'urgence de qualité aux personnes en les respectant dans leurs singularités, en appréhendant l'humain dans sa globalité.

1. Humanisation des soins et respect de la personne

/aleurs: Autonomie, bienfaisance, confidentialité, non malfaisance, équité, bienveillance

S'engager humblement avec compétence et humanité auprès des personnes.

- J'appréhende avec empathie, sollicitude et sans discrimination les singularités des personnes et leurs droits fondamentaux.
- J'informe de manière congruente et proportionnée les personnes impliquées sur la situation, sur leur état, sur les moyens et actions qui peuvent être mis en place.
- Je communique de manière pertinente et subtile en instaurant un climat de confiance avec respect des règles de confidentialité et en protégeant la sphère privée.
- J'agis en fonction des besoins formulés ou présumés des personnes et dans le respect de leur dignité. Le consentement libre et éclairé est par conséquent primordial mais reste dépendant de la situation.
- J'évite toute action dommageable à l'intégrité physique ou psychique des personnes.

2. Responsabilité, solidarité et intégrité morale professionnelle en équipe

Valeurs : Respect, soutien mutuel, appartenance, collégialité, esprit d'équipe

Entretenir des rapports solidaires avec les collègues en respectant leurs spécificités, ainsi qu'en les assistant dans l'adversité, afin de favoriser un travail de qualité.

- Je collabore de manière solidaire et respectueuse avec tous les partenaires professionnels, en enrichissant le travail de l'équipe avec mes idées et mes efforts.
- Je favorise la transparence dans les processus de décision à tous les niveaux en valorisant les expertises de chacun.
- Je fais fructifier les savoirs professionnels dans l'intérêt commun en partageant de manière adaptée.
- Je m'implique tout en préservant un regard sensible et distancé qui rend possible l'analyse des interventions et la remise en question.
- Je m'interdis tout propos discriminatoire ou de médisance envers un collègue ou partenaire.
- Je relève des faits ou des comportements inadéquats avec objectivité et bienveillance aux personnes concernées et de façon proportionnée.

Un engagement envers moi-même pour une pratique raisonnée et sensible

Valeurs : Équilibre psychique et physique, apprentissage continu, sens des responsabilités

Se garantir un espace de liberté voué au bien-être personnel favorisant une pratique professionnelle de qualité.

- Je prends soin de ma santé physique et psychique de manière régulière.
- Je reconnais mes besoins et limites ainsi que les impacts psychiques et physiques des situations en n'hésitant pas à recourir à des ressources adaptées en cas de nécessité.
- Je cultive ma curiosité sur le plan personnel et professionnel.
- Je m'investis dans le développement et le maintien continu de mes connaissances et compétences professionnelles.
- Je m'intéresse au sens de ma pratique professionnelle afin qu'elle soit respectueuse de la personne et de moi-même.

4. Excellence de la pratique professionnelle vis-à-vis de la société

Valeurs : Équité d'accessibilité aux soins, qualité des prestations, sécurité des soins, professionnalisme, développement durable

Effectuer des soins de qualité et sécuritaires en tenant compte des perspectives entre les personnes et la société

- Je tiens compte dans mes actions les aspects d'équitabilité, d'écologie et d'économie.
- Je contribue à l'amélioration de la qualité et la sécurité des soins avec méthodologie, pragmatisme et rigueur scientifique en tenant compte de manière continue des évolutions sociodémographiques et technologiques.
- Je m'implique dans le développement d'un savoir autonome ambulancier.
- J'utilise en toute légalité mon statut, mes connaissances et compétences professionnelles dans l'intérêt de la société, du bien public et des individus, sans recevoir de privilèges.
- J'adopte une posture digne permettant de relever systématiquement les événements indésirables, incidents et presque-incidents.
- J'applique avec rigueur les lois sur la santé, les prescriptions, les règles de fonctionnement et les procédures. Lorsque la situation le nécessite, je m'adapte avec réflexivité.
- Je refuse toute participation à des actions immorales ou répréhensibles. J'annonce avec discernement toute situation litigieuse laissant penser à de la maltraitance, à de la violence ou autres abus.
- J'évite de m'associer à tout acte susceptible de dévaloriser l'image de la profession : non-courtoisie, banalisation, violence, discrimination, intoxication, hygiène, etc.

Cette charte fait l'objet d'un document pédagogique d'accompagnement

Carte étudiant

Au début des études, une carte d'étudiante et d'étudiant est remise et est valable pour les trois années.

En cas d'arrêt des études, la carte doit être restituée.

En cas de perte de la carte, elle est remplacée contre un émolument de CHF 15.-

Adresse autorisation de séjour

Toute étudiante et étudiant qui prend domicile à Genève, pour ses études, doit se présenter, dans les huit jours qui suivent son arrivée, à l'Office cantonal de la population et des migrations, 88, route de Chancy 1213 ONEX

Tout changement d'adresse, d'état civil doit être communiqué à l'école avec justificatif au secrétariat de l'école.

Assurance accident

Les étudiantes et les étudiants sont assurés contre les accidents professionnels par l'Office des assurances de l'Etat et sont au bénéfice d'une assurance scolaire <u>complémentaire</u> à la caisse maladie/accident de l'étudiante et de l'étudiant.

Il est donc obligatoire de conclure une assurance personnelle couvrant les accidents non professionnels et la conduite d'un véhicule à moteur, car ces risques ne sont pas couverts par l'assurance scolaire.



Attestat	ion
d'étude	

Une attestation d'étude est remise en début d'année scolaire.

Armée & service civil

Les demandes de renvoi du service militaire ou cours de répétition sont à envoyer au secrétariat de l'école par courriel (formulaire déjà prérempli).

Frais de formation

Les frais spécifiques à la formation (matériel professionnel personnel, vêtements professionnels, etc...) sont à la charge des étudiantes et des étudiants.

Un forfait de CHF 60.— est demandé à chaque étudiante et étudiant pour les frais administratifs.

Bulletin scolaire

Un bulletin scolaire est délivré à la fin de chaque année scolaire sur lequel figurent les résultats des examens sommatifs et formatifs. Les absences excusées et non excusées sont renseignées.

Objets trouvés

Les objets trouvés/perdus sont à amener/à chercher au secrétariat. À la fin de l'année scolaire, les objets qui n'ont pas retrouvé leur propriétaire sont recyclés.



Validation compétences

Vous pouvez faire reconnaître des compétences déjà acquises et validées lors d'autres formations comme les sciences biomédicales (année propédeutique en santé) ou de stages spécifiques validés.

Votre demande écrite doit être adressée à la direction accompagnée des documents justifiants de ces compétences d'ici au 29 août 2025.

Horaires secrétariat

L'équipe administrative vous accueille

lundi - mardi - jeudi - vendredi de 7h30 à 12h et de 13h à 17h

fermé le mercredi



Informatique

Au début de la formation, un login est attribué pour accéder à l'EEL (école en ligne) du DIP ainsi qu'une adresse mail. Il est exigé de signer la charte informatique.

Pour accéder notre intranet, Phoenix, un login est attribué en début de formation.

Tous les cours se trouvent en ligne ainsi que le programme annuel et sont disponibles en tout temps et partout. Un ordinateur portable est indispensable.

Une autorisation vous est demandée et doit être signée pour diffuser les photos et vidéos utilisées dans le cadre de l'école et sur nos réseaux sociaux (droit à l'image).

Vous devez respecter la charte numérique.

Nous sommes présents sur :













AIDE & SOUTIEN

Conseillères sociales & infirmière scolaire

Gaëlle Thion et Vania Rocha

- conseillères sociales

sont à votre disposition :

- ⇒ Préoccupation personnelle?
- ⇒ Besoin de parler ?
- → Aides financières ?
- → Logement? Travail?
- → Assurances?

Valérie Benz

- infirmière

- → Problème de sommeil ?
- ⇒ Problème de santé?
- → Consommations diverses?

SERVICE SOCIAL Conseillères sociales Gaëlle THION

022.388.35.95 / gaelle.thion@etat.ge.ch

Vania ROCHA 022.388.34.42 vania.rocha-dasilva@etat.ge.ch

SERVICE SANTE Infirmière Valérie BENZ 022.546.44.04 / valerie.benz@etat.ge.ch

•			
•		CLUSE	CAROUBIERS
	matin	Gaëlle Thion Valérie Benz 08:30 - 12:30 8:30 - 12:30	
LUNDI		08:30 - 12:30 8:30 - 12:30 Vania Rocha Valérie Benz	Gaëlle Thion
	après-midi	13:30 - 17:30 13:30 - 17:30	13:30 - 17:30
	matin	Gaëlle Thion Valérie Benz	Vania Rocha
MARDI		08:30 - 12:30 8:30 - 12:30	8:30 - 12:30
	après-midi	Gaëlle Thion Vania Rocha	Valérie Benz
	apres-miui	13:30 - 15:30 13:30 - 17:30	13:30 - 17:30
	matin	Vania Rocha Gaëlle Thion	
MERCREDI		8:30 - 12:30 8:30 - 12:30	
	après-midi	Vania Rocha Gaëlle Thion	
	apres-illiui	13:30 - 17:30 13:30 - 17:30	
JEUDI	matin	uniquement urgence	
		Vania Rocha Valérie Benz	Gaëlle Thion
	après-midi	13h30 - 17h30 13h30 - 17h00	13:30 - 17:30
	matin	Vania Rocha	
VENDREDI		8:30 - 12:30	
	après-midi	Vania Rocha	
		13h30 - 17h30	

BD DE LA CLUSE 16 - 1205 GENÈVE BUREAU 406 ET 409

AIDE & SOUTIEN

Besoins spéciaux

Les étudiantes et les étudiants avec des troubles DYS / TDAH devant bénéficier d'aménagement de temps lors d'examens écrits font une demande par courriel auprès de la direction de l'Esamb.

Cette demande est accompagnée d'une attestation du spécialiste spécifiant de manière détaillée les aménagements nécessaires.

La demande est déposée au plus tard le 29 août 2025.

Événements stressants / traumatisants

L'Esamb possède son propre algorithme pour répondre à des symptômes liés à des vécus traumatisants - stressants.

Vous le trouvez dans la page réservée aux étudiantes et étudiants de notre site internet esamb.ch





INFOS PRATIQUES VIE ÉTUDIANTE

Cafétéria - Le Bivouac



L'Esamb ne possède pas de cafétéria. Les étudiantes et les étudiants ont accès à la cafétéria du collège de Claparède - plats également apportés au chemin des Bougeries 15.

Vous avez aussi accès sur présentation de la carte étudiante à : la cafétéria de la Heds - au site Thury 4, la cafétéria de l'Hôpital universitaire de Genève (HUG), la cafétéria du Centre médical universitaire (CMU).

À l'Esamb, le Bivouac est la salle à votre disposition et sous votre responsabilité (rangements - nettoyage) ainsi que le jardin.

Casiers

Des casiers pour vos affaires personnelles - professionnelles sont à votre disposition au bivouac et dans le vestiaire de l'école. Il est aussi sous votre responsabilité.

À prévoir deux cadenas (à chiffres) pour la fermeture des casiers



Nom de promotion et logo

Au début de la 1^{ère} année, la volée se choisit un nom de promotion. Il doit être en lien avec le domaine de la santé. Elle élabore son propre logo.



Promotion
Pierre-François PERCY



Promotion
Emily DUNNING-BARRINGER



Promotion

Marion VAN LAER-UHLMANN



Erasmus+, stages à l'étranger

Le programme de MOVETIA Erasmus+ valorise les échanges et la mobilité des étudiantes et étudiants.

L'Esamb est la première ES santé de Suisse à bénéficier du programme Erasmus + et donne ainsi la possibilité aux étudiantes et étudiants de valider un stage préhospitalier à l'étranger.

L'étudiante et l'étudiant de 2^{ème} année remplissant les conditions prépare un dossier dont les modalités sont fixées par l'école, la première semaine de décembre. Il doit maîtriser la langue du pays choisi ou l'anglais lorsqu'il est accepté.

Le stage à l'étranger se déroule sur la période couvrant les mois de juillet à miseptembre de l'année scolaire suivante (début de 3^{ème} année).

En cas de redoublement, l'étudiante et l'étudiant ayant rempli les conditions conserve le droit d'effectuer le stage à l'étranger à une période redéfinie en accord avec le lieu de stage.

Le stage effectué à l'étranger compte comme un stage effectué en Suisse. La durée minimum est de deux mois.



Délégué-e de classe

Chaque volée choisit sa déléguée ou délégué de classe qui fait le lien avec la coordinatrice ou coordinateur d'année et la direction.

Conseil d'établissement

Le conseil d'établissement du CFPSa est une instance participative composée par des représentantes et représentants du corps estudiantin de chaque filière du CFPSa, des représentantes et représentants du Conseil de direction, des représentantes et représentants du personnel enseignant.

Ce conseil mène des réflexions et actions de projet liées à la vie dans le CFPSa.

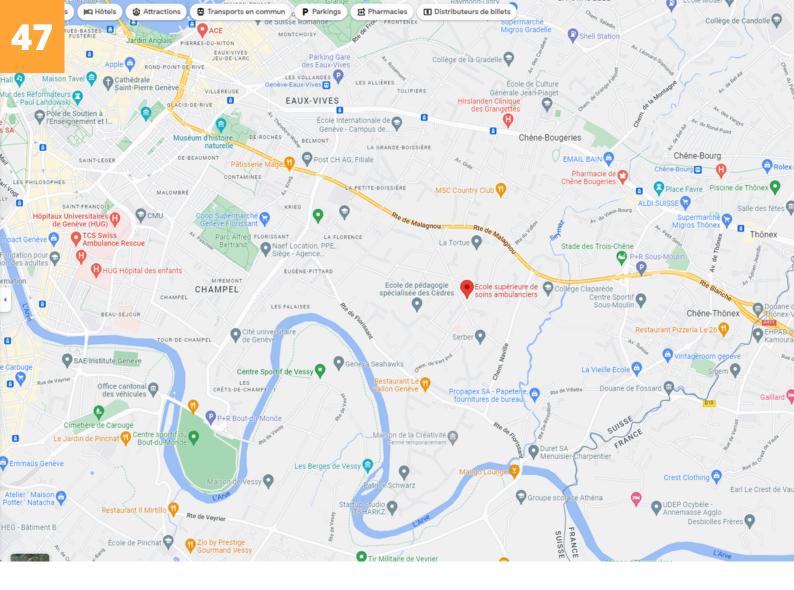
Il se réunit environ quatre fois par an.





Promotion de l'Esamb

Durant l'année, l'Esamb est sollicitée afin de faire la promotion du métier mais aussi pour faire connaître la formation.



ACCÈS - TRANSPORTS

L'Esamb est accessible par les transports en commun genevois.

L'Esamb dispose d'un parking, le stationnement des véhicules n'est pas autorisé aux étudiantes et étudiants; il est payant et réservé au personnel. Les contrevenants sont passibles d'amende (attention, passage journalier).

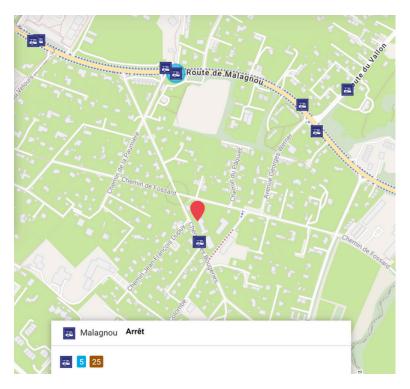
Les véhicules à deux roues doivent être rangés sur les places prévues à cet effet sous peine d'amende.

Quelques places de parking se trouvent sur le domaine public, mais sont limitées dans le temps (zones bleues).

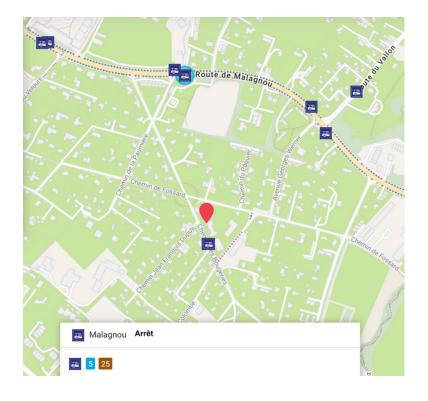


ACCÈS - TRANSPORTS

Par la route de Malagnou



Par la route de Florissant







NOUS VOUS SOUHAITONS UNE TRÈS BELLE ANNÉE, RICHE EN APPRENTISSAGES

Esamb, ch. des Bougeries 15 1231 Conches +4122 388 34 30 esamb@etat.ge.ch

© Esamb

Éditeur:

École supérieure de soins ambulanciers de Genève

Rédaction:

Équipe pédagogique

Crédit photos:

YVMD, Nicolas Genoud, Équipe pédagogique

Août 2025

